

## Qui encadrera les TAP ( Temps d'Activités Périscolaires) ?

Les TAP seront encadrés par du personnel qualifié, dans le respect des taux d'encadrement fixés par la réforme (c'est-à-dire, au minimum 1 adulte pour 14 enfants d'âge maternel et un adulte pour 18 enfants d'âge élémentaire) .

Ce personnel est déjà, pour partie, connu par vos enfants : il s'agit des animateurs intervenants déjà sur les temps de garderie, sur les temps de restauration ou au centre de loisirs.

Cet encadrement sera complété par des intervenants associatifs et des bénévoles.

Un référent TAP sera désigné dans chaque établissement.

## Les valeurs et objectifs du Projet éducatif :

Des valeurs centrées sur l'enfant :

*la responsabilité, l'autonomie, le respect de soi des autres et de son environnement*, ce qui signifie au travers des actions éducatives, pour chaque enfant et jeune de la commune :

- de l'aider à grandir,
- favoriser l'épanouissement de chaque enfant,
- de l'accompagner dans l'apprentissage de son autonomie et dans la construction de sa personnalité,
- l'amener à se responsabiliser.

Des valeurs centrées sur le collectif pour lui permettre de trouver et de prendre sa place *dans* la société, *la solidarité, la citoyenneté*, ce qui signifie :

- aider l'enfant et/ou le jeune dans l'apprentissage de la conscience et l'exercice de ses droits et de ses devoirs,
- lui apprendre « à vivre ensemble » et communiquer.

Ces valeurs sont indissociablement liées dans le sens où chaque enfant est, ou doit être reconnu en tant qu'individu singulier et en tant qu'être social.

## Types d'animations envisagées



Les équipes d'animateurs vont finaliser leurs projets d'activités.

Les familles seront informées des contenus des TAP d'ici la fin de l'année scolaire.

D'ores et déjà, nous savons que les actions pourront être déclinées en fonction de l'âge des enfants, de la disponibilité des animateurs, des locaux, ..., selon les quatre domaines suivants :

- Activités manuelles (bricolage, poterie, couture),
- Projets avec les enfants (réalisation d'une fresque, création du journal des enfants, organisation d'un carnaval)
- Activités sportives (rollers, ping-pong, hockey)
- Activités de découverte (photo, magie...)

## **Locmaria-Plouzané LES RYTHMES SCOLAIRES**



### **Coordination des TAP :**

Muriel L'HARIDON : 02.98.48.44.07

[garderie-periscolaire@locmaria-plouzane.fr](mailto:garderie-periscolaire@locmaria-plouzane.fr)

Brigitte FENOY : 02.98.48.92.08

[animation@locmaria-plouzane.fr](mailto:animation@locmaria-plouzane.fr)

### La réforme des rythmes scolaires, pourquoi ?

Depuis la mise en place de la semaine de seulement 4 jours en 2008, les écoliers français avaient le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours sur 365, contre 187 jours en moyenne. Ils subissaient des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

La semaine de 4 jours et demi, qui était déjà la règle avant 2008, permet de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et d'enseigner les savoirs fondamentaux aux heures où les élèves sont le plus concentrés.

Grâce à cette réforme, le nombre de jours d'école passera à 180 par an, ce qui fera 36 matinées de plus pour apprendre.

Aucune heure de temps scolaire n'est enlevée ou ajoutée aux élèves : ils passent toujours 24 heures par semaine en cours, mais avec du meilleur temps »

Source : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Les engagements pris par la commune de Locmaria-Plouzané

La commission consultative de réflexion sur l'organisation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (composée d'élus, d'enseignants, de représentants de l'Education nationale, de la CAF, de parents d'élèves, du personnel municipal) s'est réunie pour poser les bases de cette nouvelle organisation.

Ainsi, il est décidé que :

- Les 2 groupes scolaires (établissements public et privé) seront concernés par les nouveaux rythmes.
- Les TAP seront gratuits pour les familles

## La continuité des services périscolaires

Les garderies périscolaires continueront à fonctionner avant 9 h et après 16 h 30 comme c'est déjà le cas...

Le mercredi seront mis en place

- un service de ramassage scolaire, matin et midi avec pris en charge des enfants se rendant au centre de loisirs et qui seront déposés à la maison de l'enfance
- un service de garderie le matin, aux heures habituelles et de 12 h à 12 h 30

Le mercredi, la restauration sera assurée uniquement pour les enfants fréquentant le centre de loisirs l'après-midi.

**Ces services seront payants.**

## L'organisation des temps scolaires et périscolaires

### ► Pour les enfants scolarisés en **maternelle à Sainte Anne**

<b>Lundi et Mardi</b>	9h→12h ECOLE	12h→13h30 Pause méridienne	13 h 30→16 h 20 ECOLE	
<b>Mercredi</b>	9h→12h ECOLE			
<b>Jeudi</b>	9h→12h ECOLE	12h→13h30 Pause méridienne	13h30 →14h 30 TAP	14h30 →16h 20 ECOLE
<b>Vendredi</b>	9h→12h ECOLE	12h→13h30 Pause méridienne	13h30→ 15 h20 ECOLE	15h20→ 16h20 TAP

### ► Pour les enfants scolarisés en **élémentaire à Saint-Joseph**

<b>Lundi et mardi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h30 Pause méridienne	13 h 30→16 h 30 ECOLE	
<b>Mercredi</b>	9 h→12h ECOLE			
<b>Jeudi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h30 Pause méridienne	13h30→ 15 h30 ECOLE	15h30→ 16h30 TAP
<b>vendredi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h30 Pause méridienne	13h30→ 15 h30 ECOLE	15h30→ 16h30 TAP

### ► Pour les enfants scolarisés en **maternelle à Kériscoualc'h**

<b>Lundi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h35 Pause méridienne	13h35→ 14h 35 TAP	14h35 →16h 30 ECOLE
<b>Mardi et jeudi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h45 Pause méridienne	13 h 45→16 h 30 ECOLE	
<b>Mercredi</b>	9 h→12h ECOLE			
<b>vendredi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h45 Pause méridienne	13h45→ 15 h 30 ECOLE	15h30→ 16h30 TAP

### ► Pour les enfants scolarisés en **élémentaire cycle 2 à Kériscoualc'h** (CP, CE1, classe double niveau CE1/CE2)

<b>Lundi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h45 Pause méridienne	13h45→ 15 h 30 ECOLE	15h30→ 16h30 TAP
<b>Mardi et jeudi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h45 Pause méridienne	13 h 45→16 h 30 ECOLE	
<b>Mercredi</b>	9 h→12h ECOLE			
<b>vendredi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h45 Pause méridienne	13h45→ 15 h 30 ECOLE	15h30→ 16h30 TAP

### ► Pour les enfants scolarisés en **élémentaire cycle 3 à Kériscoualc'h** (CE2, CM1, CM2)

<b>Lundi et jeudi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h45 Pause méridienne	13 h 45→16 h 30 ECOLE	
<b>Mardi et vendredi</b>	9 h→12h ECOLE	12h→13h45 Pause méridienne	13h45→15 h 30 ECOLE	15h30→ 16h30 TAP
<b>Mercredi</b>	9 h→12h ECOLE			